

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

Paris, le 14 avril 2026

Une information judiciaire des chefs de favoritisme, prise illégale d'intérêt, corruption et trafic d'influence a été ouverte le 2 octobre 2025 visant notamment les conditions d'attribution de certains marchés publics relatifs à l'organisation de cérémonies de panthéonisation par le Centre des Monuments Nationaux (CMN).

Elle faisait suite à une enquête préliminaire diligentée par le parquet national financier (PNF) le 7 décembre 2023.

Elle a donné lieu ce jour à des opérations de perquisition visant divers lieux, dont des services de la Présidence de la République ainsi que des domiciles, conduites sous l'autorité de deux juges d'instruction du pôle économique et financier du tribunal judiciaire de Paris.

Toutefois, l'accès aux services de l'Élysée n'a pas été autorisé et il a alors été présenté aux magistrats instructeurs et aux enquêteurs une analyse selon laquelle l'article 67 de la Constitution emporterait l'inviolabilité des locaux rattachés à la présidence de la République.

Les investigations sont confiées à la Brigade Financière et Anti-Corruption (BFAC) de la Direction de la Police Judiciaire (DPJ-PP).

Le procureur de la République financier,
Pascal Prache